CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

24 Juillet 2020

<u>OBJET</u>: Etats des restes à recouvrer au 31 décembre 2019 et des admissions en nonvaleur du Payeur départemental.

L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-quatre Juillet, à treize heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Martine AMSELEM, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE. Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Anne DI MARINO, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS. Lucien LIMOUSIN, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINE, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT. Michèle RUBIROLA. Patricia SAEZ. Evelyne SANTORU-JOLY, Thierry SANTELLI, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Sylvia BARTHELEMY donne procuration à Jean-Pierre BOUVET, Marie-Pierre CALLET donne procuration à Solange BIAGGI, Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT, Brigitte DEVESA donne procuration à Danièle BRUNET, Maurice DI NOCERA donne procuration à Didier REAULT, Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ, Jean-Noël GUERINI donne procuration à Henri PONS, Eric LE DISSES donne procuration à Valérie GUARINO, Richard MALLIE donne procuration à Jean-Marc PERRIN, Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA, Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE

ÉTAIT ABSENT:

Jean-Marie VERANI

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020 ADMINISTRATION GENERALE RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

DÉLIBÉRATION

OBJET : Etats des restes à recouvrer au 31 décembre 2019 et des admissions en non-valeur du Payeur départemental.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- de constater que l'état des restes à recouvrer des titres émis jusqu'au 31 décembre 2019, s'établit à 49.644.996,39 €, dont 46.068.982,13 € au titre du budget général et 3.576.014,26 € au titre des budgets annexes,
- d'admettre en non-valeur la somme 631.887,46 € dont 595.996,74 €au titre du budget général et 35.890,72 €au titre du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées